

Objet : Affectation du résultat 2025

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 16h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 12 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au Centre Administratif Départemental, 1 espace Jean Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Anne Boyer	☐	☒	☐	
	Isabelle Hardy	☐	☐	☒	
	Roselyne Artigues	☒	☐	☐	
	Loïc Gojard	☒	☐	☐	
	Christine Courade	☐	☐	☒	
	Patrice Rival	☒	☐	☐	
	Aude Lumeau-Préceptis	☐	☐	☒	
	Emilienne Poumirol	☐	☐	☒	
	Sandrine Baylac	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☐	☐	☒	
	Martine Croquette	☐	☐	☒	
	Laurence Degers	☐	☐	☒	
	Victor Denouvion	☐	☒	☐	
	Jean-Marc Dumoulin	☐	☐	☒	
	Céline Laurenties-Barrère	☒	☐	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puenté	☐	☐	☒	
	Alain Larqué	☒	☐	☐	
Commune Saint- Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	☒	☐	☐	

**Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges
et de Valcabrère**

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-7-DE
Date de réception : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Commune de Valcabrère	Jean Verdier	☒	☐	☐	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Arnaud Simion (démissionnaire)	☐	☐	☐	
	Marc Pere	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	☐	☒	☐	
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges	Robin Parnisari	☐	☒	☐	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	☐	☒	☐	
	TOTAL	8	7	9	

Rapport :

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

Madame la Présidente expose

En application des articles L 2311-5 et R 2311-11 et R 2311-12 du CGCT, il convient d'affecter les résultats de l'exercice budgétaire 2025 du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère au budget de l'exercice suivant. La détermination des résultats à affecter intervient après le vote du Compte Financier Unique et au vu de ce dernier.

Selon les dispositions précitées :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le reliquat peut être affecté librement.
- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif, il est reporté en dépenses de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissements.

Sur l'exercice 2025, on constate :

- En fonctionnement :

Un résultat en fonctionnement de **- 8 452.56 €**

Un résultat reporté 2024 de 615 514.90 €

Soit **un résultat de fonctionnement cumulé de 607 062.34 €**

- En investissement :

Un résultat en investissement de **- 3 355.13 €**

Un solde de restes à réaliser de 0 €

Un résultat reporté 2024 de - 19 432.63 €

Soit **un résultat d'investissement cumulé de - 22 787.76 €**

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Régot, 31800 Saint Gaudens

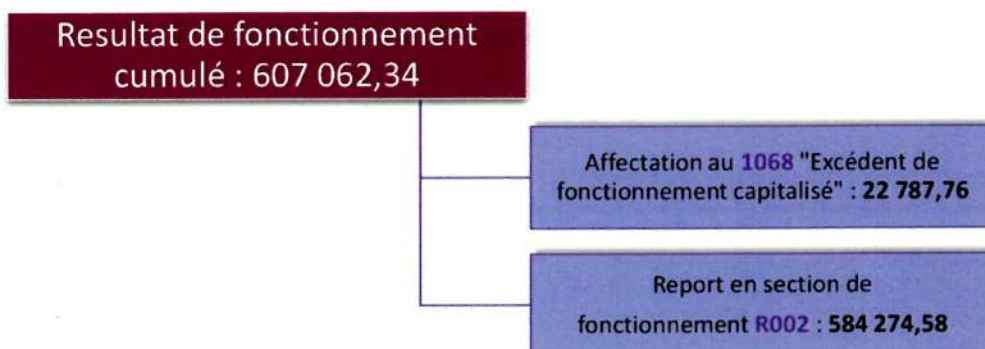
Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-7-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception en préfecture : 03/04/2026

Le tableau suivant représente l'évolution du résultat depuis 2023 :

	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	8 800,49	10 643,95	8 452,56
Recettes fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement de l'année N	-8 800,49	-10 643,95	-8 452,56
Résultat de fonctionnement reporté l'année N-1	668 035,97	645 591,48	615 514,90
Résultat fonctionnement cumulé	659 235,48	634 947,53	607 062,34

Dépenses d'investissement	14 781,60	38 296,31	24 681,12
Recettes d'investissement	2 176,91	32 507,68	21 325,99
Résultat d'investissement l'année N avant RAR	-12 604,69	-5 788,63	-3 355,13
RAR	0,00	0,00	
Résultat d'investissement l'année N après RAR	-12 604,69	-5 788,63	-3 355,13
Résultat d'investissement reporté l'année N-1	-1 039,31	-13 644,00	-19 432,63
Résultat investissement cumulé	-13 644,00	-19 432,63	-22 787,76
Soit un besoin de financement ou excédent cumulé de l'année de :	13 644,00	19 432,63	22 787,76

Il convient d'affecter l'excédent cumulé 2025 selon l'article R 2311-12 du CGCT comme suit :



Au regard de ce qui précède, Madame la Présidente invite le Comité syndical à délibérer sur la proposition d'affectation présentée ci-dessus.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
 Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
 031-253102305-20260330-2026-7-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2026
 Date de réception en préfecture : 03/04/2026

Le Comité Syndical

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'approuver l'affectation du résultat proposé ci-dessus à savoir :
 - Affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 22 787.76 € **pour couvrir le besoin de financement en investissement** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » et,
 - Reporter au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » **recettes** 584 274.58 €,
- **D'approuver** la reprise de ces sommes au budget primitif 2026,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 4 suppléants	13	13	13	0	0

Fait et délibéré le 30 mars 2026
A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du
site de Saint-Bertrand-de-
Comminges et de Valcabrère

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint-Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-7-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception en préfecture : 03/04/2026